

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 3 février 2021

DELIBERATION

2021/03 - BUDGET PRIMITIF 2021 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2021 pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici la fin de cette année, seuls les crédits de paiement sont pris en compte dans le budget primitif.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel, qui prévoient, en outre, les opérations annuelles et les travaux de maintenance. Ainsi, le montant total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 pour les opérations gérées en AP/CP sera de 6 611 750 euros de crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021, hors budget participatif.

Des crédits de paiement complémentaires seront ouverts au fur et à mesure de l'engagement des programmes d'investissement et autorisés lors du vote de décisions modificatives au cours de l'exercice 2021 dans la limite des autorisations de programme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le détail de ces opérations repris dans l'état annexé

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE – Mme ROBIN – M. LEROY (pouvoir)

Abstentions : Mme LAPERE (pouvoir) – Mme GODEFROOD-BERRA - M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme